

Que la séance soit publicisée, dès que possible, selon les règles juridiques applicables par l'un ou l'autre des arrêtés ministériels applicables soit, ici sur le site internet de la municipalité de Rémigny.

02-01-2022

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Monsieur Luc Hébert

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

- Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.
- Que l'article Varia soit ouvert jusqu'à la fin de la séance.

03-01-2022

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2021

Le procès-verbal cité ci-haut a été remis et/ou transmis électroniquement à tous les membres du conseil.

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Madame Cindy Coderre

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2021 soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

04-01-2022

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire #1 du 27 décembre 2021

Le procès-verbal cité ci-haut a été remis et/ou transmis électroniquement à tous les membres du conseil.

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Madame Germaine Champoux

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire #1 du 27 décembre soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

05-01-2022

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire #2 du 27 décembre 2021

Le procès-verbal cité ci-haut a été remis et/ou transmis électroniquement à tous les membres du conseil.

Il est proposé par Monsieur Luc Hébert

Appuyé par Madame Cindy Coderre

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire #2 du 27 décembre soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

06-01-2022

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire #3 du 27 décembre 2021

Le procès-verbal cité ci-haut a été remis et/ou transmis électroniquement à tous les membres du conseil.

Il est proposé par Madame Germaine Champoux

Appuyé par Madame Cindy Coderre

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire #3 du 27 décembre soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

07-01-2022

Adoption des comptes du mois de décembre

Il est proposé par Madame Germaine Champoux

Appuyé par Monsieur Simon Daoust

Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'approuver les déboursés du mois de décembre au montant de trente mille deux cent douze dollars et vingt-neuf cents (30 212,29 \$) tels que présentés;

D'approuver les déboursés payés à l'avance par chèque, soit Petite Caisse – Lorraine McLean, au montant de trois cent quatre dollars et soixante-dix-neuf cents (304,79 \$) tels que présentés;

D'approuver les déboursés payés à l'avance par virement bancaire au montant de sept cent treize dollars et quatre-vingt-quatre cents (713,84 \$) tels que présentés (Visa et marge de crédit);

D'approuver les déboursés payés par prélèvement automatique au montant de mille huit cent vingt-sept dollars et cinquante-huit cents (1 827,58 \$) tels que présentés (Hydro) et deux cent soixante-huit dollars et quatre-vingt-huit cents (268,88 \$) tel que présenté (Télébec);

D'approuver la liste des salaires payés totalisant un montant de seize mille trois cent quatre-vingt-quatorze dollars et quatre cents (16 394,04 \$), incluant le salaire des cinq dernières périodes de paie, payé par dépôt direct, pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2021;

D'approuver le versement des déductions à la source pour le mois de décembre 2021 totalisant un montant de quatre mille deux cent vingt-neuf dollars et soixante cents (4 229,60 \$) soit 1 062,65 \$ au fédéral et 3 166,95 \$ au provincial.

La directrice générale greffière-trésorière a fourni un certificat de crédits suffisants relativement aux comptes cités précédemment.

Lorraine McLean, directrice générale secrétaire-trésorière

Correspondance

Lettre de Madame Josée Dubeau

Elle nous remercie des démarches entreprises ainsi que de l'analyse que le conseil a fait suite à sa demande d'achat pour le terrain adjacent à sa propriété. Elle et son conjoint ont pris la décision de ne pas faire l'achat du terrain en question car leurs projets ont changé.

Lettre de demande d'appui de la part de Madame Isabelle Perreault, mairesse de Saint-Alphonse Rodriguez

La municipalité de Rémigny a reçu une lettre demandant notre appui à sa candidature au poste d'administratrice au sein du conseil municipal de l'UMQ.

La demande est refusée par les membres du conseil municipal de Rémigny.

UMQ : Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques

Les municipalités sont invitées à participer à un nouvel appel à projets de la part du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques concernant les deux volets du Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques. Ce nouvel appel à projets, prendra fin le 4 mars 2022.

08-01-2022

Journal Le Reflet – Quoi Faire L’hiver chez nous

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Monsieur Denis Renaud

Et résolu à l’unanimité des conseillers présents

DE profiter de l’offre proposée de la part du Journal Le Reflet pour publiciser nos activités intérieures et/ou extérieures possibles à Rémigny cet hiver;

De faire l’achat d’un espace publicitaire dans le cahier L’hiver chez nous 2022 avec les mêmes dimensions que celle achetée en 2020 soit 1/8 page au coût de 85 \$.

De demander que les activités de Rémigny soient tous regroupés sur la même page.

Demande pour location d’espace pour servir le café

Une personne a démontré un intérêt à louer un espace dans les locaux municipaux afin de servir le café aux passants ainsi qu’aux gens de Rémigny. Madame Cathy Bruneau nous confirme que cette dernière a arrêté de servir le café au Centre récréatif en raison de la Covid. Ce point sera discuté à nouveau au retour normal après la Covid.

09-01-2022

Demande de remboursement des taxes payées en trop

Il est proposé par Madame Cindy Coderre

Appuyé par Monsieur Denis Renaud

Et résolu unanimement de rembourser le citoyen, soit Monsieur Réjean Dulong, au montant de 1 332,34 \$ pour avoir payé en double son compte de taxes 2021.

10-01-2022

Résolution du conseil pour faire l’envoi de la demande d’un citoyen à la CPTAQ pour la construction éventuelle d’un chalet

CONSIDÉRANT que le terrain actuel de Monsieur Simon Daoust est borné par le Lac des Quinze sur trois côtés et que ce terrain n’a jamais servi à l’exploitation agricole;

CONSIDÉRANT qu’il n’y a pas de terrains « zonés blancs » disponibles à proximité pour un tel projet;

CONSIDÉRANT que, même avec cette construction, le terrain sera isolé des terres agricoles par les terrains forestiers qui longent le lac des Quinze;

CONSIDÉRANT qu’il n’y aura pas d’impacts négatifs sur l’exploitation agricole;

CONSIDÉRANT que ce terrain n’est pas un « immeuble protégé » dans la réglementation de la municipalité de Rémigny, ni dans le schéma d’aménagement de la MRC;

CONSIDÉRANT que le projet de construction de chalet (sur un terrain appartenant au demandeur) est conforme au règlement de zonage.

Il est proposé par Monsieur Luc Hébert

Appuyé par Madame Germaine Champoux

Et résolu à la majorité des conseillers présents

DE recommander à la CPTAQ, l’acceptation de cette demande d’aliénation et d’utilisation à une fin autre que l’agriculture, et ce, pour le lot no. 5696216.

DE faire signer la demande par Madame Lorraine McLean.

Monsieur Simon Daoust s’abstient de voter car ce dernier est en conflit d’intérêt.

11-01-2022

Offre de services professionnels à Monsieur Patrick Jobin pour le projet biomasse

CONSIDÉRANT l'importance de réaliser une étude de faisabilité afin d'installer une nouvelle chaudière à la biomasse pour desservir le réseau de distribution de chaleur existant de la municipalité de Rémigny;

CONSIDÉRANT qu'une révision des trois rapports produits en 2015, 2017 et 2020 est nécessaire;

CONSIDÉRANT qu'une mise à jour des données de consommation et documents, fournis par le client sont primordiales;

CONSIDÉRANT qu'une recherche de manufacturier de chaudière est requise (maximum trois);

CONSIDÉRANT que trois soumissions de chaudière devront être demandées;

CONSIDÉRANT qu'une analyse des soumissions de chaudières et d'équipements devra être faite;

CONSIDÉRANT qu'il sera important en tant que client de valider et de fournir les dimensions et l'espace requis, avec croquis en main et d'autres;

CONSIDÉRANT l'importance de valider la performance des chaudières retenues;

CONSIDÉRANT qu'il sera nécessaire de fournir les données à une firme d'ingénierie pour les demandes de subvention;

CONSIDÉRANT l'importance de coordonner avec une firme d'ingénierie pour le montage de la demande et renseignement requis;

CONSIDÉRANT le devoir de préparer l'estimation des coûts des différentes options;

CONSIDÉRANT que Monsieur Jobin doit fournir ses recommandations ainsi qu'un rapport écrit en version électronique (fichier PDF) dans un délai de 4 à 6 semaines;

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Madame Germaine Champoux

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE mandater Madame Denise Plourde ou Madame Lorraine McLean à signer tous les documents pertinents à l'offre de services.

12-01-2022

Nomination des personnes responsables de toutes les demandes faites à l'égard du projet biomasse et autorisation à signer tous les documents pertinents au dossier

Il est proposé par Madame Cindy Coderre

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE mandater Madame Denise Plourde ou Madame Lorraine McLean en tant que personnes responsables de toutes demandes faites concernant le projet biomasse et de personnes responsables à signer tous les documents pertinents au projet biomasse.

13-01-2022

Service Canada – Emploi étudiant

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Madame Cindy Coderre

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE mandater Madame Denise Plourde ou Madame Lorraine McLean à préparer et signer la demande pour obtenir un emploi d'été pour étudiant;

DE faire une demande pour combler le poste d'agente touristique avec les mêmes conditions que l'an passé.

Rapport de la MRC

- Madame Coderre nous avise de faire attention avec les formations offertes par Monsieur Guy Robert en ce qui concerne la SST. Ce dernier est trop exigeant par rapport à nos petites municipalités.
- La mairesse nous parle également de la Loi 49 qui comprend de l'aide aux entreprises avec la pénurie des logements sous forme de subventions.
- Elle nous informe qu'il y aura de nouvelles façons de gérer les demandes faites auprès de la CPTAQ.
- Dorénavant les municipalités devront se créer un fond réservé aux élections municipales, suite, à la mise en place d'une nouvelle loi. Le tout sera fait par l'entremise d'un règlement.
- Il existe présentement un programme de borne de recharge de rue sous forme de subvention. Étant donné que c'est de plus en plus tendance, les membres du conseil ont pris la décision de faire parvenir l'information à Denise afin qu'elle présente un projet à cet effet.
- En ce qui concerne le schéma de couverture de risques, l'équipe fera la tournée des conseils municipaux pour discuter des enjeux rencontrés au niveau du domaine incendie.

Rapport de la mairesse

Une rencontre se tiendra prochainement à Guérin pour discuter des problématiques existantes au niveau du service incendie dans nos petites localités du secteur nord. Gilles Dulong (chef pompier), Luc Hébert (élu responsable du dossier incendie), Isabelle Coderre (maïresse) et Lorraine McLean (directrice générale) seront présents à la rencontre. La municipalité de Nédélec a refusé de faire partie de la RISIT en raison des coûts élevés.

Achat de bois pour le chauffage de la biomasse

Présentement, nous avons reçu de la part du fournisseur de l'an passé, soit Monsieur Denis Laquerre, le prix pour un voyage de bois soit de 1 900 \$, comparativement à 1 700 \$ l'an passé. Nous en avons besoin (3) au total.

Il faudra demander à Claude de faire sortir des soumissions de (3) fournisseurs différents, question de comparer les prix.

On demandera également à Claude de vérifier le prix d'un voyage de copeaux (pas résineux, bois franc, pas de la planure, slasher) auprès de Transport V. Labranche de Témiscamingue.

Dossier électricité pour la scierie

Ce dossier est remis au printemps prochain.

Offre de services pour le contrat d'entretien des chemins d'été

Monsieur Nathan Dulong-Dufresne aurait de l'intérêt à devenir notre contracteur pour l'entretien des chemins d'été. Le conseil a pris la décision de commander une grappe que l'inspecteur municipal opérera l'été prochain. On demande à Madame McLean de vérifier s'il existe un temps d'essai pour la machinerie avant de pouvoir la retourner si cette dernière ne fait pas l'affaire. Nous conserverons le nom de Monsieur Nathan Dulong-Dufresne pour des besoins futurs.

Visite de l'école avec Madame Camille Boissonneault

Elle serait intéressée à venir rencontrer les élus lors d'une tournée des locaux. Il faudra lui spécifier que cela prendra un contracteur avec licence pour accomplir les travaux désirés. Luc Hébert (élu responsable des bâtiments), Isabelle Coderre (maïresse) et Lorraine McLean (directrice générale) seront présents à cette rencontre. Lorraine doit vérifier la disponibilité de Madame Boissonneault pour ce vendredi.

14-01-2022

Comité de développement – facture pour entretien de la patinoire soit du 5 au 31 décembre 2021

Il est proposé par Monsieur Luc Hébert

Appuyé par Madame Germaine Champoux

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE payer la facture au montant de 600 \$.

15-01-2022

Aventures Obikoba

Il est proposé par Monsieur Luc Hébert

Appuyé par Monsieur Denis Renaud

Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE payer la facture de téléphone de décembre au montant de 61,33 \$

16-01-2022

Avis de motion pour l'adoption du règlement no. 98-2022 – Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus(es) 2022

Avis de motion est donné par Monsieur Luc Hébert, conseiller, que sera adopté lors d'une prochaine séance, le projet de règlement numéro 98-2022 sur le règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus (es) 2022. Une dispense de lecture est également demandée.

17-01-2022

Programme d'aide à la voirie locale

Dossier no 00031456-1-85105 (08) -2021-04-27-53

Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

ATTENDU QUE la municipalité de Rémigny a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2021 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Monsieur Luc Hébert, appuyée par Madame Cathy Bruneau, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Rémigny approuve les dépenses d'un montant de 9 000 \$ relative aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-

0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Décorations de Noël de rues

Dû au froid extrême du mois de janvier, la nacelle ne sera pas disponible avant le mois de février.

Dommages faits au gazebo situé à l'entrée du parc

Deux jeunes malfaiteurs se sont amusés à endommager le gazebo et ses lumières. Aucun n'a été identifié. Quelques réparations seront nécessaires au printemps. Il faudrait prévoir faire des trous dans la jupe du gazebo pour laisser circuler l'air.

Dégâts d'eau au complexe municipal

Claude a dû se déplacer pour ramasser un dégât d'eau provenant sans doute d'un trop plein du bain ou d'un débordement de la toilette du loyer d'en haut. L'eau coulait dans le passage en avant du centre de santé ainsi qu'à l'avant de la bibliothèque et de l'entrée de la salle Lions. Plusieurs tuiles de plafond seront à changer sur le premier plancher ainsi que des travaux seront nécessaires au niveau du plancher de la salle de bain du loyer d'en haut.

Déménagement de l'Atelier des métiers

Une lettre sera acheminée à Madame Lucie Bruneau pour l'aviser du choix du nouveau local soit la salle Lions et de la date convenue pour libérer la salle située à l'arrière du bureau municipal soit le 28 février prochain.

Une lettre sera également envoyée à l'Âge d'Or leur demandant de vider leurs fournitures se retrouvant à l'intérieur des armoires et ce, avant le 15 février prochain.

Rencontre avec notre inspecteur municipal

Une rencontre est prévue demain après-midi avec Claude Paquette, notre inspecteur municipal afin de discuter de son rendement et des points à améliorer.

Dossiers des élus

Ensemble, nous avons regardé la liste des dossiers à séparer entre les élus. La répartition est faite. Madame Isabelle Coderre s'occupera de mettre la liste à jour et de retourner une copie aux élus.

18-01-2022

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Germaine Champoux que l'assemblée soit levée. Il est 21h15.

Mairesse

Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Je, Isabelle Coderre, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.
